

Assemblée générale Lyon 1

2 février 2009

Proposition d'ordre du jour :

- 1 Motion de la coordination nationale et nos revendications.
- 2 Grève à Lyon 1 :
 - 1 Débat et vote à partir de la motion de la coordination nationale complétée par nos revendications.
 - 2 Débat et vote sur les modalités de la grève à Lyon 1.
- 3 Information sur le congrès du 3 février.
- 4 Organisation et prochaines actions, suivant résultat du second point.

Motion 1 : la coordination nationale réunie ce jeudi 22 janvier 2009 condamne la mise en place d'une politique d'affaiblissement structurel de l'enseignement et de la recherche, la précarisation des personnels de toutes catégories, notamment au travers de l'individualisation des carrières, de la mise en place du nouveau contrat doctoral et des suppression d'emplois, exige le rétablissement des postes supprimés, un plan pluriannuel de création d'emplois statutaires dans les universités et les grands organismes de recherche, et soutient les mobilisations en cours.

Elle déclare que si le ministère ne retire pas, sans préalable :

- ① le projet de décret sur le statut des enseignants-chercheurs
- ② la réforme de la formation et des concours de recrutement des enseignants du premier et du second degré

l'université française se mettra en grève totale, reconductible et illimitée : le 2 février 2009 l'université s'arrête.

Unanimité moins 3 voix contre

Motion 2 :

La coordination nationale a également voté l'appel immédiat à la rétention des notes, la non transmission des maquettes de formation des enseignants du premier et du second cycle et le soutien aux mouvements de grève qui ont déjà commencé ainsi que l'appel au renforcement de la mobilisation dans tous les établissements.

Revendications (AG 11 déc, 9 janv et AG Biatoss 27 janv)

- Le rétablissement des 900 postes supprimés et la création de postes statutaires d'état.
- La régularisation des contractuels embauchés sur 10 mois par passage à 12 mois et la titularisation de tous les contractuels occupant un emploi permanent
- Le retrait du plan de "masterisation" de la formation des enseignants.
- L'abrogation de la loi LRU, et concernant ses déclinaisons
 - le maintien du caractère national des diplômes, des fléchages et des moyens des IUT,
 - le retrait du projet de modification du statut des enseignants-chercheurs,
 - le retrait du projet de contrat doctoral unique,
 - la suppression des chaires d'excellence.
- Le retrait des projets de transformation des organismes de recherche en agences de moyens.
- Une revalorisation salariale et l'intégration des primes au salaire pour tous les personnels.

Revendications (AG 11 déc, 9 janv et AG Biatoss 27 janv)

- Le rétablissement des 900 postes supprimés et la création de postes statutaires d'état.
- La régularisation des contractuels embauchés sur 10 mois par passage à 12 mois et la titularisation de tous les contractuels occupant un emploi permanent
- **Le retrait du plan de "masterisation" de la formation des enseignants.**
- L'abrogation de la loi LRU, et concernant ses déclinaisons
 - le maintien du caractère national des diplômes, des fléchages et des moyens des IUT,
 - le retrait du projet de modification du statut des enseignants-chercheurs,
 - le retrait du projet de contrat doctoral unique,
 - la suppression des chaires d'excellence.
- Le retrait des projets de transformation des organismes de recherche en agences de moyens.
- Une revalorisation salariale et l'intégration des primes au salaire pour tous les personnels.

Revendications (AG 11 déc, 9 janv et AG Biatoss 27 janv)

- Le rétablissement des 900 postes supprimés et la création de postes statutaires d'état.
- La régularisation des contractuels embauchés sur 10 mois par passage à 12 mois et la titularisation de tous les contractuels occupant un emploi permanent
- Le retrait du plan de "masterisation" de la formation des enseignants.
- **L'abrogation de la loi LRU, et concernant ses déclinaisons**
 - le maintien du caractère national des diplômes, des fléchages et des moyens des IUT,
 - le retrait du projet de modification du statut des enseignants-chercheurs,
 - le retrait du projet de contrat doctoral unique,
 - la suppression des chaires d'excellence.
- Le retrait des projets de transformation des organismes de recherche en agences de moyens.
- Une revalorisation salariale et l'intégration des primes au salaire pour tous les personnels.

Revendications (AG 11 déc, 9 janv et AG Biatoss 27 janv)

- Le rétablissement des 900 postes supprimés et la création de postes statutaires d'état.
- La régularisation des contractuels embauchés sur 10 mois par passage à 12 mois et la titularisation de tous les contractuels occupant un emploi permanent
- Le retrait du plan de "masterisation" de la formation des enseignants.
- L'abrogation de la loi LRU, et concernant ses déclinaisons
 - le maintien du caractère national des diplômes, des fléchages et des moyens des IUT,
 - le retrait du projet de modification du statut des enseignants-chercheurs,
 - le retrait du projet de contrat doctoral unique,
 - la suppression des chaires d'excellence.
- **Le retrait des projets de transformation des organismes de recherche en agences de moyens.**
- Une revalorisation salariale et l'intégration des primes au salaire pour tous les personnels.

Revendications (AG 11 déc, 9 janv et AG Biatoss 27 janv)

- Le rétablissement des 900 postes supprimés et la création de postes statutaires d'état.
- La régularisation des contractuels embauchés sur 10 mois par passage à 12 mois et la titularisation de tous les contractuels occupant un emploi permanent
- Le retrait du plan de "masterisation" de la formation des enseignants.
- L'abrogation de la loi LRU, et concernant ses déclinaisons
 - le maintien du caractère national des diplômes, des fléchages et des moyens des IUT,
 - le retrait du projet de modification du statut des enseignants-chercheurs,
 - le retrait du projet de contrat doctoral unique,
 - la suppression des chaires d'excellence.
- Le retrait des projets de transformation des organismes de recherche en agences de moyens.
- Une revalorisation salariale et l'intégration des primes au salaire pour tous les personnels.

Liste partielle des universités et ufrs ayant voté en AG la grève reconductible

- Saint Etienne : UFR SHS et A.L.L en grève reconductible depuis le 26 janvier
- À partir du 2 février les universités Lyon 3, Paris 13, Orléans, Avignon, Franche-Conté, Lille 3, Corse, Paris 3,...
- Université de Bourgogne en grève du 3 février au 28 février.
- À partir du 2 février : Ufr Maths - Rennes 1; Ufr LSH, Ufr Sciences, Ufr Staps - Rouen; Ufr de Langues - Marne la Vallée; Ufr SJPEG - Franche-Conté; Ufr Physique - Paris 7; six départements à Paris 13; Ufr LGC Paris 3; Ufr math et info, Ufr Sciences historiques - Strasbourg; Ufr LSH - Reims, Institut de Psychologie Paris 5

Proposition de motion: L'assemblée générale de Lyon 1 constate que la communauté universitaire (enseignement supérieur et recherche) n'est toujours pas entendue par le gouvernement. En conséquence et sur les bases des revendications adoptées aux précédentes assemblées générales et de la motion de la coordination nationale, l'assemblée générale de Lyon 1 réunie ce 2 février appelle tous les personnels à cesser le travail et à se mettre en grève reconductible et continue à partir du 3 février 7h. L'assemblée appelle également toutes les composantes et services à se réunir au plus vite pour décider collectivement de rejoindre le mouvement de grève.

Modalités pour une grève active et continue?

Propositions : Rendez-vous chaque matin (heure et lieu à définir) pour :

- décider de la reconduction ou non du mouvement de grève,
- faire une déclaration collective d'une liste de grévistes :
 - seuls ceux qui ont une obligation de service le jour en question se déclarent en grève (a priori tous les Biatoss; pour les enseignants et enseignants-chercheurs, uniquement ceux qui ont un cours ou une obligation administrative comme par exemple les inscriptions pédagogiques ou les jurys).
 - mise en place d'une caisse de grève pour solidariser les coûts entre ceux qui sont obligés de se déclarer tous les jours et les autres ...
- définir, préparer les actions du jour et/ou les suivants ...
(Dans un premier temps, organiser des débats avec les étudiants à la place des cours, organiser des ag dans les labos, composantes, services pour élargir le mouvement de grève, se rendre visible sur le campus ...)